

Nettoyage industriel/Propreté

Réduire la production de déchets constitue un enjeu environnemental important auquel toute entreprise, quelle que soit sa taille, peut contribuer. Au-delà du geste environnemental, prévenir la production de déchets c'est :

- une réduction des charges grâce à une baisse des coûts d'élimination de déchets et à la diminution des achats de matières, d'emballages ou de consommables,
- un gain de temps sur les déchets qui ne sont plus à gérer,
- une amélioration des conditions de travail par la réduction de la toxicité des substances utilisées et une baisse de la manutention.



CETTE FICHE RASSEMBLE QUELQUES CONSEILS IMPORTANTS POUR RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS AU SEIN DE VOTRE ENTREPRISE !

1 COMMENT PRÉVENIR LA PRODUCTION DE DÉCHETS DANS LE CADRE DE MON ACTIVITÉ ?

EN QUANTITÉ

- Je privilégie la location de chiffons nettoyables et réutilisables à l'achat de chiffons jetables
- Je fournis à mes salariés des gants réutilisables en latex plutôt que les gants jetables nitriles ou vinyl
- Je m'équipe d'aspirateurs sans sac
- Je fais entretenir mes Equipements de Protection Individuelle comme les gants ou les vestes afin d'augmenter leur durée de vie tout en maintenant leur efficacité.

EN NOCIVITÉ

- Je réduis ou j'élimine l'usage des produits toxiques en remplaçant les produits d'entretien classiques par des produits de substitution présentant un éco-label (NF Environnement ou Ecolabel Européen). Pour des performances identiques, ces produits sont plus respectueux de l'environnement
- J'explique à mes salariés l'importance du respect des dosages des produits de nettoyage et de désinfection afin que les volumes de produits mis en œuvre soient adaptés à l'usage qui en est prévu
- Je stocke les produits et déchets dangereux sur des bacs de rétention pour éviter d'avoir recours à des absorbants en cas de fuite et empêcher l'évacuation dans le réseau d'assainissement.

Témoignage

La limitation de l'impact environnemental de mon entreprise se fait à tous les niveaux, aussi bien en raison de ma sensibilité que pour des raisons pratiques. Demander à mes fournisseurs de produits de ne me transmettre qu'une facture par mois ou leur faire reprendre les palettes me facilite la vie. Détailler à mes salariés les dosages précis de détergent à utiliser en fonction de ce qu'ils nettoient permet non seulement d'assurer un travail bien fait mais aussi de faire des économies en matière première. Par ailleurs, d'un point de vue commercial, je propose à mes plus gros clients de les accompagner dans la mise en place du tri sélectif.

*M. François JACQUET,
gérant d'une entreprise
de nettoyage industriel
à Créteil (Val-de-Marne)*



2 COMMENT AGIR VIS-A-VIS DE MES FOURNISSEURS ?



- Je privilégie les contenants volumineux (produits concentrés ou bidons de 5l à la place de bidons d'1l) aux petits conditionnements et aux produits suremballés
- Je demande à ce que les emballages de type palettes ou bidons me soient repris ou consignés
- Je parle régulièrement de ma démarche de prévention auprès de mes fournisseurs, en leur demandant ce qu'ils peuvent faire pour m'aider à réduire ma production de déchets (reprise des palettes ou bidons vides). Je peux aussi convenir avec eux de réduire la fréquence d'édition de factures papier.

3 COMMENT AGIR VIS-À-VIS DE MA CLIENTÈLE ?



- Je propose systématiquement à mes clients une offre incluant la collecte sélective de leur flux de déchets
- Je propose ponctuellement l'usage de sacs poubelles transparent pour faire prendre conscience à mon client de la quantité de déchets qu'il génère
- Je respecte les modalités de la collecte sélective et encourage mon client à mettre en place le tri des déchets si ce n'est pas déjà fait
- Je veille à ce que mes salariés n'éclairant que les pièces en cours de nettoyage afin de préserver la durée de vie de l'éclairage de mes clients
- Lorsque mes prestations incluent le relamping, je dépose les éclairages usagés dans un point de collecte adapté et je propose à ma clientèle de les remplacer par des LED dont la durée de vie est plus longue que toutes les autres technologies (en moyenne 6 fois plus que les ampoules à incandescence) et qui permettront à mes clients de réaliser des économies d'énergie
- J'évite autant que possible les prospectus publicitaires dans les boîtes aux lettres et je favorise la communication dématérialisée (Internet, réseaux sociaux, courriel, bouche-à-oreille)
- Je répare, vends ou donne (aux organismes d'insertion, recycleries, etc.) les équipements (aspirateurs, balais et seaux notamment), le matériel informatique et le mobilier obsolète ou endommagé
- Je sensibilise ma clientèle en communiquant sur ma démarche en faveur de la réduction des déchets.

Renseignements & contact



www.cma95.fr

Le conseiller environnement de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat et le service déchets de votre collectivité se tiennent à votre disposition pour plus d'informations sur la prévention et la gestion des déchets générés par votre activité.



01 34 35 80 40
desmaris@cma95.fr